

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 28 juin 2020

Ce samedi 27 juin, un élève scolarisé au collège Camille Saint Saens de Rouen a été testé positif au Covid-19. L'Agence régionale de santé de Normandie en lien avec l'Education nationale a procédé à une évaluation de la situation.

Les éléments recueillis ont permis de définir les mesures à prendre.

Aussi, sur préconisation de l'ARS et en accord avec la Préfecture et l'autorité académique, il est procédé à l'éviction de tous les élèves et enseignants concernés par un contact à risques.

L'élève testé positif est actuellement en isolement à domicile. Les élèves et professeurs identifiés comme contacts à risques dans le cadre de l'évaluation de la situation ont tous été contactés et placés en quatorzaine et seront testés.

L'ensemble des élèves et des familles ainsi que tous les personnels de l'établissement ont été informés.

Restons vigilants

En Normandie, le virus circule encore et des nouveaux cas sont identifiés chaque jour. Afin d'éviter tout rebond épidémique et de limiter le risque de cas groupés, restons prudents et appliquons tous ensemble les gestes barrières*, de bon sens et d'hygiène.

Les personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, même légers, doivent contacter sans tarder leur médecin traitant (ou, si elles n'en ont pas, le 116 117 - appel gratuit 24h/24, partout en Normandie). En cas de suspicion d'une infection à coronavirus COVID-19, le médecin prescrira un test virologique au patient et lui conseillera de s'isoler dans l'attente du résultat. En cas de test positif, avec le soutien de l'Assurance Maladie, il identifiera également les personnes contacts qui seront elles-mêmes invitées à se faire tester et à s'isoler.

Pour casser la chaîne de transmission du virus, une stratégie d'identification des cas, de dépistage de leurs contacts et d'isolement des personnes malades et des contacts à risque

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

est mise en œuvre depuis le début de l'épidémie sur tout le territoire normand. Il s'agit de repérer très précocement l'apparition de nouveaux cas, et en particulier de nouveaux cas groupés, pour contenir la circulation virale sur le territoire.

Les signes les plus classiques de la maladie sont la fièvre et la toux. Il est également possible de développer une diarrhée, un mal de tête, la perte de goût ou de l'odorat, des courbatures inhabituelles et des engelures au niveau des doigts.

Aucune de ces situations ne doit être négligée. Si vous êtes victime de ces symptômes, même bénins,

consultez immédiatement votre médecin traitant

(si vous n'en avez pas, composez le 116 117 - appel gratuit 24h/24, partout en Normandie) pour vous faire prescrire un test virologique RT-PCR. Portez un masque en permanence.

Pour identifier le centre de prélèvement le plus proche de chez vous : rendez-vous sur Santé.fr.

***Les gestes barrières :**

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Recourir au télétravail lorsque c'est possible
- Limiter ses déplacements
- Réduire les contacts et respecter une distance d'un mètre minimum avec toute autre personne. En complément, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée.
- **Limiter les contacts avec les personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 70 ans, immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques)**

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedexx